

2010 - 2011
RÈGLEMENT

Appel régional à candidatures ouvert du 1^{er} janvier au 29 avril 2010

1. OBJECTIFS

Les mobilités doctorales s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les étudiants francophones à l'extérieur du pays de leur établissement d'origine et leur permettent de préparer une thèse de doctorat. Ces mobilités doivent :

- être utiles au développement des pays d'Asie - Pacifique
- faire l'objet, chaque année, de recherches menées alternativement dans le pays de l'établissement d'accueil et dans le pays de l'établissement d'origine.
- la co-tutelle ou la co-direction seront favorisées.

ATTENTION : Ces mobilités sont destinées aux étudiants et aux enseignants chercheurs des établissements membres dans la région Asie-Pacifique.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le(la) candidat(e) doit :

- être francophone,
- être régulièrement inscrit(e) ou assurer de fonction d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF,
- avoir moins de 45 ans à la date de clôture de l'appel à candidatures,
- inscrire sa thématique de recherche dans un champ disciplinaire selon la nomenclature jointe en annexe (cf. liste annexe 1),
- choisir un établissement d'accueil situé dans un pays du Sud¹ et y obtenir son admission. Les établissements situés au Nord² pourront toutefois être acceptés comme établissement d'accueil si la formation souhaitée n'est pas disponible au Sud¹,
- mener **alternativement** des recherches dans ses établissements d'accueil et d'origine,
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 7) : diplômes, attestations officielles...,
- déposer ou adresser le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis et auprès des antennes du Bureau Asie-Pacifique (cf. liste annexe 2),
- déclarer sur l'honneur toute source de financement autre que celle demandée à l'AUF.

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est inscrit ou en activité pendant l'année 2009-2010.

L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité.

a) Les **deux** établissements (d'accueil et d'origine) doivent :

- être situés dans deux pays différents, dont au moins l'un du Sud
- être membres de l'AUF

b) L'établissement **d'accueil** doit :

- justifier de sa capacité à organiser la formation sollicitée
- justifier de son accord pour accueillir le(la) candidat(e)

c) L'établissement **d'origine** doit :

- être situé dans la région Asie-Pacifique,
- transmettre au Bureau régional de l'AUF les dossiers de ses étudiant(e)s candidat(e)s,
- en proposer un classement en fonction de ses priorités (ce classement, qui ne s'impose pas à l'AUF, constitue néanmoins une indication),
- reconnaître la formation offerte par l'université d'accueil

3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidat(e)s font valider leur dossier par leur établissement d'origine qui, dans le cas de candidatures multiples, peut procéder à leur classement, assorti d'un avis motivé. Les dossiers de candidatures sont transmis aux antennes du Bureau Asie-Pacifique de l'AUF (cf. liste annexe 2).

Le Bureau Asie-Pacifique, après examen de leur recevabilité, les soumet à l'évaluation puis au classement de sa **Commission régionale d'experts**.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidat(e)s par mise en ligne des listes d'admission sur les sites Internet du Bureau Asie-Pacifique. Les admis sont avertis par courrier à l'initiative des antennes du Bureau Asie-Pacifique.

4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique du dossier (travaux, publications...),
- les objectifs scientifiques recherchés par le(la) candidat(e) et les retombées à court terme pour les établissements d'origine et d'accueil,
- l'opportunité du dossier de candidature pour le développement des universités et des pays du Sud¹,
- le flux de mobilité : priorité aux mobilités sud-sud (entre 2 universités du Sud¹) , puis aux mobilités sud-nord (d'une université du Sud¹ vers une université du Nord²),
- l'équilibre entre les sexes des candidats (priorité aux candidatures féminines à qualité scientifique égale des dossiers),
- la dimension francophone du projet.
- priorité sera donnée aux thèses en co-tutelle ou en co-direction

5. MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Les bourses de thèse sont accordées aux étudiants titulaires d'un master (ou diplôme équivalent :DEA).

Durée du soutien financier

- le soutien de l'AUF peut couvrir au maximum une période de 3 années, calculée à partir de l'année académique de la première inscription en thèse.

Année académique de 1 ^o inscription en thèse:	Soutien de l'AUF possible pendant les années académiques :
2010 - 2011	➡ 2010 / 2011 + 2011 / 2012 + 2012 / 2013 (soit 3 années si les renouvellements sont acceptés)
2009 - 2010	➡ 2010 / 2011 + 2011 / 2012 (soit 2 années si les renouvellements sont acceptés)
2008 - 2009	➡ 2010 / 2011 (soit 1 seule année)

Renouvellement de la bourse

- la bourse est accordée pour une durée d'une année académique renouvelable deux fois au maximum dans la limite du respect de la règle de calcul de la durée du soutien financier (illustrée ci-dessus) ainsi que sur la base des résultats obtenus et de leur évaluation annuelle favorable par la Commission régionale d'Experts du Bureau Asie-Pacifique. Pour le renouvellement, le(la) boursier(ère) produira, sur demande de l'AUF, en février de chaque année académique un rapport sur l'avancement de ses travaux, assorti de(des) l'avis motivé(s) du (de ses deux co-) directeur(s) de thèse et d'une attestation de bonne fin des travaux effectués.

Déroulement de la bourse

- chaque année académique se déroule en 2 périodes consécutives et sans interruption : une période dans le pays de l'établissement d'accueil et une période dans celui de l'établissement d'origine. Chacune de ces périodes est d'une durée d'un minimum de 3 et d'un maximum de 7 mois. La durée cumulée de ces 2 périodes est **au maximum de 10 mois**.
- un report de bourse pourra être accordé, à titre exceptionnel, dans les cas de maternité.

Durant chaque année de mobilité accordée, le(la) boursier(ère) mènera ses recherches alternativement dans le pays de l'établissement d'origine et dans celui de l'établissement d'accueil. Les recherches menées au Canada peuvent faire l'objet de modalités spécifiques¹.

Le(la) boursier(ère) doit proposer un protocole de recherche couvrant la période de recherche depuis son inscription en thèse jusqu'à la date prévisionnelle de sa soutenance, en accord avec son ou ses deux directeurs de thèse (de chacune des deux universités) ainsi que le lieu de la soutenance.

6. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER**LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENNENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM**

- un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition du(de la) boursier(ère), lui permettant d'effectuer le voyage du pays de l'établissement d'origine vers le pays de son établissement d'accueil, et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge). Les déplacements sont limités à 1 billet d'avion aller/retour par année académique (en application de l'alternance). En cas de non retour, de son propre fait, à l'issue de la période de mobilité au sein de l'établissement d'accueil, vers le pays de l'établissement d'origine, le boursier(ère) perdra le bénéfice de ce billet retour.
- Le(la) boursier(ère) qui doit soutenir sa thèse dans l'université d'accueil peut, dans certaines conditions, bénéficier d'un billet d'avion supplémentaire, d'une assurance et d'un demi mois de bourse (selon la région d'accueil.) Cette prise en charge aura une validité d'une année académique à compter de la fin de la bourse.

¹

¹ Pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord

² Pays de l'Union européenne, y compris DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord

□ Les mobilités des boursiers de l'AUF vers le Canada font l'objet de conditions particulières

LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENNENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM (suite)

- une **indemnité mensuelle forfaitaire** établie en fonction du niveau de vie dans *la région de séjour*. Elle sera versée dans la limite de la durée du séjour dans la région d'accueil et la région d'origine conformément au règlement. Les versements de cette mensualité s'arrêteront le jour de la soutenance, même si la période de 10 mois n'est pas expirée. **Toutes les autres dépenses** (frais de scolarité, droits d'inscription, logement, visa, vaccination...) **sont à la charge du(de la) boursier(ère)** ;
- une **indemnité forfaitaire d'installation** versée en une fois au moment du départ vers le pays de l'établissement d'accueil. Elle aide le(la) boursier(ère) à faire face aux dépenses particulières liées à son installation ;
- une **assurance-maladie**, accident et rapatriement, obligatoire aussi bien dans le pays de l'établissement d'accueil que dans le pays de l'établissement d'origine. Elle est contractée par l'AUF dans sa totalité ou en complément de l'assurance obligatoire qui peut être exigée par l'université d'accueil. Le(la) boursier(ère) devra en outre justifier des vaccinations et visas requis pour se rendre dans le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de sa bourse ;
- une **seule mission** sera accordée à l'un ou l'autre des directeurs de thèse dans l'établissement partenaire sur demande motivée adressée à l'AUF, pour assister, en tant que membre du jury, à la soutenance y compris lorsqu'elle se déroule durant l'année académique consécutive à la fin du soutien financier de l'AUF. Dans tous les cas, les missions seront limitées à 7 perdiem.

LES OBLIGATIONS DU (DE LA) BOURSIER(ERE)

- le(la) boursier(ère) s'engage à respecter le présent règlement, le non respect de celui-ci entraînera l'annulation de sa bourse ;
- le(la) boursier(ère) s'engage à informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré de ses travaux de recherche ;
- le(la) boursier(ère) s'engage à communiquer aux services de l'AUF la date de soutenance de sa thèse au plus tard lors de la publication de la convocation à la soutenance de thèse ;
- le(la) boursier(ère) s'engage à répondre au questionnaire d'évaluation qui lui sera transmis à la fin de chaque période de soutien financier ;
- à l'expiration de la bourse, le(la) boursier(ère) est tenu(e) de communiquer à l'AUF, la copie de son diplôme de doctorat, le rapport de soutenance, le résumé en français de sa thèse. Dans le cadre de ses activités, l'AUF se réserve le droit de publier tout ou partie du résumé ;
- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;
- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil ;
- Le (la) boursier(ère) accepte qu'en cas de succès de sa candidature, son nom soit indiqué sur le site Internet et dans les annuaires d'anciens boursiers de l'AUF ;

7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé en 4 exemplaires (1 original et 3 copies) aux antennes du Bureau Asie-Pacifique le 29 avril 2009 au plus tard. Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de bourse de formation à la recherche dûment complété, daté et signé ;
- le descriptif détaillé du sujet de thèse (au minimum deux pages et maximum 5 pages dactylographiées à interlignes simples) ;
- le protocole de recherche définissant le plan de travail couvrant la période de recherche depuis l'inscription en thèse jusqu'à la date prévisionnelle de la soutenance ;
- le calendrier de l'alternance, reprenant les périodes dans les établissements d'origine et d'accueil pour l'année académique 2010-2011. Utiliser de préférence le modèle proposé dans la rubrique 4.2 du document « Conseil pour compléter votre dossier de candidature – FAQ » à l'adresse suivante : <http://www.auf.org/regions/asie-pacifique/appels-d-offres/> ;
- un curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble de son cursus universitaire et la liste détaillée des publications, communications et recherches non publiées. Si le candidat est en activité (statut enseignant chercheur) dans son établissement d'origine, il indiquera clairement son titre et sa fonction au sein de cet établissement durant l'année 2009 - 2010 ;
- une copie du dernier diplôme obtenu et traduit s'il n'est pas rédigé en français ;
- copie des diplômes ou certifications de langue française (DELFB2 de préférence) ;
- copie de l'attestation d'inscription ou de la carte d'étudiant pour l'année 2009- 2010 de votre établissement d'origine ;
- l'attestation d'inscription en thèse ou la demande d'inscription en thèse pour l'année 2010 - 2011 ;
- l'attestation d'accord du(des) directeur(s) de thèse justifiant l'alternance proposée, reprenant clairement le calendrier de cette alternance (utiliser de préférence le modèle proposé) ;
- l'attestation d'accord du responsable scientifique direct dans l'établissement d'origine justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 4 « Critères de sélection des candidatures » (utiliser de préférence le modèle proposé) ;
- l'attestation d'accueil du responsable du laboratoire ou centre de recherche de l'établissement d'accueil justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 4 « Critères de sélection des candidatures » (utiliser de préférence le modèle proposé).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Aucun dossier de candidature envoyé par télécopie ou par fichier électronique ne sera accepté.

1 Pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord

2 Pays de l'Union européenne, y compris DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord

ANNEXES AU REGLEMENT

ANNEXE N°1 : LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES		
CHAMPS DISCIPLINAIRES		CODES
SCIENCES DE LA VIE	Santé et recherche biomédicale : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
	Biologie animale et recherches vétérinaires : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
	Biologie végétale et recherches agronomiques : biologie, génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
SCIENCES DE LA MATIÈRE	Sciences physiques et mathématiques	21
	Sciences chimiques	22
	Sciences de l'Univers : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR	Connaissance et gestion des ressources naturelles : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
	Agro-alimentaire et Génie des Procédés : transformation des produits animaux et végétaux	32
	Téledétection et applications	33
	Électronique et Génie électrique	34
	Mécanique et Génie des Matériaux	35
	Énergie et Génie des Procédés	36
	Génie linguistique	37
	Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	Langues et Humanités : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
	Sciences économiques	42
	Sciences de gestion	43
	Sociologie : démographie...	44
	Anthropologie	45
	Sciences juridiques : droit public, droits fondamentaux	46
	Sciences juridiques : droit de l'environnement	47
	Science politique	48
	Géographie et aménagement : villes, urbanisme, transports,...	49
	Sciences juridiques : droit privé et des affaires	51
	Sciences du tourisme	52

ANNEXE N°2: LES COORDONNEES ET LA LISTE DES CONTACTS DES IMPLANTATIONS DANS LA REGION ASIE - PACIFIQUE

<p>Bureau Asie - Pacifique 21, rue Lê Thanh Tong, Hanoi - VIËTNAM Téléphone : (844) 38 247 382 Télécopie : (844) 38 247 383 Internet : http://www.auf.org/regions/asie-pacifique/</p> <p>Pays : Cambodge, Chine, Inde, Laos, Vanuatu, Vietnam</p>	<p>M. Pierre LE MIRE, Directeur régional</p> <p>M. Stéphane GRIVELET, Directeur délégué aux Programmes Courriel : stephane.grivelet@auf.org</p> <p>Mme LE Thi Minh Hong, Correspondante régionale du Programme de mobilités. Courriel : le.thi.minh.hong@auf.org</p>
<p>Centre numérique francophone Salle A133, Bâtiment A Ecole polytechnique - Université de Danang 54, rue Nguyen Luong Bang, Hoa Khanh-Lien Chieu, Danang Da Nang – VIËTNAM Téléphone : (84 511) 3 732 795</p>	<p>M. NGUYEN Le Duc Huy, Responsable du CNF, chargé du suivi et de la mise en place des mobilités du Centre (Vietnam) Courriel : nguyen.le.duc.huy@auf.org</p>
<p>Antenne de Ho Chi Minh ville 31 Nguyễn Văn Mai - Quận.3 Ho Chi Minh-Ville – VIËTNAM Téléphone : (84.8) 38 27 23 55 Télécopie : (84.8) 38 27 23 56</p>	<p>M. Michel LE GALL, Responsable de l'Antenne. Courriel : michel.le-gall@auf.org</p> <p>M. Gilbert PALAORO, Coordinateur du suivi des Filières du Sud – Vietnam Courriel : gilbert.palaoro@auf.org</p> <p>Mme. Bui Thi Tuong Van, Assistante de programme chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Sud (Vietnam) Courriel : bui.thi.tuong.van@auf.org</p>
<p>Antenne de Vientiane Faculté d'Ingénierie et d'Architecture BP 7451, Vientiane – LAOS Téléphone : (856 21) 31 46 99 Télécopie : (856 21) 31 46 98</p>	<p>Monsieur Bernard VANTHOMME, Responsable de l'Antenne Courriel : bernard.vanthomme@auf.org</p> <p>Mme. Villy Pradith, Assistante de direction, chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Laos. Courriel : villy.pradith@auf.org</p>
<p>Antenne de Phnom Penh Blvd. Confédération de la Russie Rez-de-chausée du bâtiment A Institut de Technologie du Cambodge B.P. 2365 - Phnom Penh – CAMBODGE Téléphone : (855) 23 23 883 135 Télécopie : (855) 23 883 130</p>	<p>Madame Marie-Hélène LE GOFF, Responsable de l'Antenne Courriel : marie-helene.legoff@auf.org</p> <p>Mlle. Khov SOKCHEA, Assistante de direction, chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Cambodge Courriel : sokchea.khov@auf.org</p>
<p>Antenne de Port Vila BP 76, Port Vila – VANUATU Téléphone : (678) 24 264 Télécopie : (678) 23 276</p>	<p>Monsieur Sébastien D'ORNANO, Responsable du Campus numérique Francophone (CNF) Courriel : sebastien.dornano@auf.org</p>